



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

**Déclaration présentée par la Fédération internationale
des femmes de carrières libérales et commerciales,
la Fédération internationale des femmes diplômées
des universités, Soroptimist International, Soroptimist
International Great Britain and Ireland, Soroptimist
International of the South West Pacific, et Zonta
International, organisations non gouvernementales
dotées du statut consultatif auprès du Conseil
économique et Social***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué
conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Pour parvenir à l'autonomisation des femmes et des filles par le biais du développement durable, il faut faire plus qu'affirmer son engagement en faveur de ces objectifs. Une action concertée dans tous les pays et toutes les communautés est nécessaire. Les ressources adéquates devraient être mobilisées pour parvenir à l'autonomisation des femmes de tous âges et des filles dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour aborder la question de l'égalité des sexes de manière transversale dans le cadre des objectifs de développement durable, il faut que l'égalité des sexes soit prise en compte à toutes les étapes de l'élaboration des politiques, des moyens de mise en œuvre, du suivi et de la responsabilisation.

La nécessité d'adopter une approche transversale, inclusive et tenant compte des disparités entre les sexes ne fait aucun doute: sans elle, il sera impossible de parvenir à la transformation mondiale prévue par les objectifs de développement durable. Les femmes et les filles sont des moteurs, des exécutantes et des bénéficiaires de premier ordre du développement durable. Leur autonomisation est essentielle à la réalisation des objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif distinct de développement durable portant sur l'égalité des sexes (l'objectif 5) devrait être salué, car il définit des objectifs pour chaque pays afin que l'égalité des sexes devienne une réalité. Toutefois, l'objectif 5 n'est pas isolé et il ne permettra pas à lui seul d'atteindre l'égalité des sexes. Il convient d'adopter une approche tenant compte des disparités entre les sexes dans l'ensemble du programme de développement durable à l'horizon 2030 pour que celui-ci soit couronné de succès.

Les femmes et les filles, des agents du changement

Les femmes et les filles constituent la majorité des personnes vivant dans la pauvreté, et subissent des inégalités en tout genre. Auparavant, les efforts entrepris ne portaient que sur l'inclusion des femmes et des filles dans les aspects « typiquement féminins » du développement. Cette approche ne prenait pas en considération le caractère multidimensionnel de la problématique hommes-femmes dans le domaine du développement. En outre, le sous-investissement chronique et persistant dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a considérablement limité le développement. Il ne faut pas répéter ces erreurs. C'est pourquoi les initiatives développées dans le cadre des objectifs de développement durable doivent renforcer la prise en compte du fait que les femmes et les filles risquent davantage d'être laissées pour compte. Dans tous les domaines, les voix et les points de vue des femmes et des filles doivent être pris en compte dans l'élaboration des politiques, dans la mise en œuvre et dans le suivi, et pas seulement pour l'objectif 5. Cette attitude encouragerait la participation des femmes et des filles en tant que dirigeantes et responsables de la prise de décision, et en tant que parties prenantes et partenaires du développement durable.

La manière dont les ressources sont mobilisées et dont les programmes sont mis en œuvre a des conséquences évidentes pour l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité entre les sexes. L'égalité entre les sexes est non seulement un aspect de la mise en œuvre, mais aussi un des principaux moyens de cette mise en œuvre, et une mesure politique cruciale permettant aux pays d'atteindre leur plein potentiel de développement.

L'intégration de la participation des femmes et des filles au développement durable exige un changement d'attitude et de comportement à l'égard des femmes et des filles à tous les échelons. Pour que les femmes et les filles deviennent des agents du changement, leur contribution doit être valorisée. Elles ne devraient pas être vues comme des « bénéficiaires » ou des « personnes vulnérables »; elles doivent être considérées comme des partenaires égales apportant une contribution précieuse au développement durable. Grâce à ce changement de mentalité, il serait inutile d'appeler à maintes reprises à l'inclusion des femmes et des filles car celles-ci seraient prises en compte automatiquement. Les femmes et les filles peuvent accroître les capacités de leur communauté à l'échelon local, en menant des actions de proximité efficaces dans le domaine du développement durable qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Ces actions mettent en lumière les compétences que possèdent les femmes et les filles quant aux mesures qui s'imposent pour améliorer leur vie.

Responsabilisation et suivi

Si elles ne font pas l'objet d'un suivi et d'une responsabilisation, les initiatives mondiales visant à améliorer la vie quotidienne des populations partout dans le monde risquent de ne pas être mises en œuvre comme il se doit, voire de ne pas être mises en œuvre du tout. Pour savoir si les femmes et les filles bénéficient des efforts déployés en faveur du développement durable, il est essentiel de disposer d'informations précises et fiables obtenues grâce à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, des données collectées auprès de la population, et des données provenant des gouvernements, d'organismes d'aide au développement et d'autres parties prenantes à la réalisation des objectifs de développement durable, y compris le secteur privé.

Des mécanismes de responsabilisation à l'échelon mondial, régional et national doivent s'employer activement à faciliter la présentation d'informations fournies par les filles et les femmes sur leurs expériences dans le cadre des objectifs de développement durable et de leur réalisation. Les indicateurs quantitatifs à eux seuls ne reflètent pas fidèlement les expériences des femmes et des filles. C'est le constat clair tiré de l'objectif 2 des objectifs du Millénaire pour le développement, « Assurer l'éducation primaire pour tous ». Bien que les filles aient été inscrites à l'école pour atteindre cet objectif, elles se sont souvent trouvées dans l'impossibilité de fréquenter l'école en pratique pour toutes sortes de raisons, y compris un trajet peu sûr pour se rendre à l'école, l'absence d'installations sanitaires et les tâches ménagères, ou ont reçu une éducation de qualité inférieure en raison de l'augmentation du nombre d'élèves qui n'a pas été suivie de l'allocation de ressources supplémentaires suffisantes. En conséquence, même si les indicateurs qui ont reçu l'aval des gouvernements donnent à penser que l'objectif a été atteint, il ne devrait être considéré comme tel que si les expériences des femmes et des filles viennent confirmer cette réussite. Les informations que les femmes et les filles peuvent fournir mettront en lumière les facteurs qui auront le plus de chances de conduire à une transformation radicale et à la réalisation de l'égalité des sexes; elles sont indispensables au succès et à la pertinence de toute démarche de suivi.

En outre, pour collecter des données précises sur la condition des femmes et des filles, il est important de recueillir des statistiques et des indicateurs par sexe à l'échelon national, régional et mondial afin de cerner les inégalités entre les sexes et d'ajuster les programmes de développement pour corriger les inégalités. Les

données devraient être au minimum ventilées en fonction de l'âge, du sexe, de la géographie, du revenu, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique et d'autres facteurs pertinents pour assurer le suivi des inégalités (y compris des multiples inégalités dont sont victimes les femmes et les filles). Bien que certains indicateurs soient mesurés par foyer (et non par personne), il demeure important que les données recueillies pour ces indicateurs soient désagrégées: il faut connaître la composition du foyer. Sans ces informations, il sera difficile d'identifier correctement et pleinement les lacunes et les difficultés qui font obstacle à l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre du développement durable.

En l'absence de processus de suivi et d'examen imposés et obligatoires, il y a lieu de craindre que la voix des femmes et des filles ne soit pas entendue. Le fait que les processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable soient « engagés à titre volontaire et pilotés par les pays » donne aux pays la possibilité de ne rien mettre en œuvre pour le suivi et l'examen de la réalisation des objectifs de développement durable. Les actions entreprises par le secteur privé pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable doivent également faire l'objet d'une responsabilisation. Les intérêts du secteur privé n'accordant pas la priorité aux besoins des personnes vulnérables et marginalisées, l'externalisation non réglementée et non contrôlée du développement durable ne contribuera pas à la réalisation des objectifs de développement durable.

La clause d'exception stipulant que les processus de suivi et d'examen sont « engagés à titre volontaire et pilotés par les pays » empêche de garantir que les programmes et les projets conçus pour promouvoir les objectifs de développement durable soient amenés à rendre des comptes et débouchent sur l'autonomisation des femmes et des filles, objectif de développement durable convenu à l'échelon mondial. Par conséquent, des statistiques et des indicateurs approfondis et transparents ne sont pas uniquement une méthode cruciale de responsabilisation: ils sont également un outil de la plus grande importance pour mettre au point des stratégies adéquates de mise en œuvre et pour honorer les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes.

Les droits fondamentaux, les objectifs de développement durable et l'autonomisation des femmes

Il est préoccupant de constater que les objectifs de développement durable sont décrits comme étant « d'ambitieuses cibles mondiales » pouvant être adaptées en fonction des « spécificités nationales ». Même s'il importe que les politiques en matière de développement durable soient mises en contexte, il existe un risque de voir la force et le sens des objectifs de développement durable amoindris au détriment de tous par les priorités de chaque pays. Il est risqué d'autoriser les pays à définir le développement conformément à leurs propres priorités formulées dans leurs plans nationaux, puisque de nombreux pays marginalisent systématiquement les principaux acteurs du développement, y compris les femmes et les filles, et leur enlèvent tout pouvoir par le biais de leur législation. Les cadres et les mécanismes de défense des droits fondamentaux jouent un rôle essentiel pour garantir que les « spécificités nationales » ne soient pas utilisées comme prétexte pour limiter la réalisation des objectifs de développement durable.

Les mécanismes de défense des droits fondamentaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et

l'examen périodique universel peuvent apporter une contribution précieuse aux activités de suivi, de responsabilisation et de promotion d'une stratégie de mise en œuvre des objectifs de développement durable fondée sur les droits fondamentaux en mesure de protéger juridiquement les femmes et les filles et d'assurer leur autonomisation. Les normes en matière de droits de l'homme facilitent l'autonomisation de tous, y compris des femmes et des filles. Le fait que la déclaration politique qui accompagne les objectifs de développement durable reconnaisse le rôle que les droits fondamentaux jouent dans le développement durable est positif pour assurer leur universalité. Les droits fondamentaux doivent être considérés comme une composante du développement, et comme un mécanisme permettant la réalisation des objectifs de développement durable.

Autonomiser les femmes par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales et de la société civile

Les organisations de la société civile, y compris les associations féminines et les organisations à l'échelon local, jouent un rôle primordial pour faciliter la participation et l'autonomisation des femmes et des filles en matière de développement durable. Ces organisations augmentent les capacités grâce à leurs réseaux et mettent efficacement au point des programmes de développement durable. Ces organisations, qui ont l'obligation de rendre des comptes et qui représentent les points de vue de groupes traditionnellement marginalisés, y compris les femmes et les filles, peuvent fournir un appui et une légitimité aux programmes de développement durable que d'autres agents du développement ne peuvent pas apporter. Pour autonomiser les femmes et les filles, il est essentiel d'autonomiser la société civile.

Depuis le début du processus de négociation sur les objectifs de développement durable, des centaines de lois et règlements limitant le champ d'action de la société civile sont entrés en vigueur dans le monde entier. Cet empiètement sur les activités de la société civile et les restrictions imposées aux organisations non gouvernementales ne feront que poursuivre la marginalisation des femmes et des filles, et aller à l'encontre des efforts déployés pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Sans l'appui des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile, les femmes et les filles n'auront pas la possibilité d'accéder aux services essentiels qui leur donnent des moyens d'action, notamment la représentation juridique, l'éducation et les soins de santé. L'inclusion des organisations de la société civile, notamment des organisations féminines, est également nécessaire si l'on veut que la réalisation efficace des principes de développement durable mène à l'autonomisation des femmes et des filles. Par le biais des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, les femmes et les filles seront écoutées et considérées comme des partenaires, et pas simplement mises à contribution dans le cadre de programmes de développement qui ne correspondent pas à leurs besoins.

Conclusion

La réalisation de l'objectif 5 ne suffira pas à elle seule à créer un monde fondé sur l'égalité des sexes. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles doivent servir de méthode de réalisation des objectifs de développement durable afin d'assurer le succès de ceux-ci.

Tous les pays partagent le même devoir d'assurer la pleine réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'intérieur de leurs frontières, et d'aider d'autres pays à atteindre les objectifs de développement durable, notamment en contribuant à la réalisation de l'égalité des sexes et en réaffirmant son importance. L'égalité entre les sexes est une question transversale de développement et elle ne pourra devenir une réalité que si elle est abordée avec une approche multidimensionnelle. Il sera impossible d'atteindre le moindre objectif de développement durable si les femmes et les filles ne sont pas vues comme des partenaires égales. Inclure les femmes et les filles dans le développement durable permettrait de compléter et d'appuyer la responsabilité des États.

Le défi à relever aujourd'hui consiste à déterminer ce que le développement durable signifie dans la pratique, c'est-à-dire comment la réalisation des objectifs de développement durable, les politiques de développement et leurs moyens de mise en œuvre permettront d'autonomiser les femmes et les filles à tous les échelons. Les femmes et les filles doivent être des partenaires égales dans le développement durable.
